

## Fiche n°8 : Echancier de rémunération des congés payés, contrat de 46 semaines ou moins



Mensualisation .....h x ..... semaines x .....€/h 12	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés
<b>1ère période</b> <b>Congés en cours</b> <b>d'acquisition</b>	Juin				
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				
	Janvier				
	Février				
	Mars				
	Avril				
	Mai				
	<b>TOTAL</b>	€			

Une de ces 3 modalités de versement est précisée dans le contrat de travail  
*(art 102.1.2.2 de la CCN)*  
**Toute autre modalité de versement des congés payés est proscrite**

Déclaration Pajemploi Urssaf : la case "congés payés" n'est remplie qu'au moment où les CP sont versés

Au 31 mai, **calcul des congés acquis\*** (\* l'assistant maternel acquiert 2,5 jours ouvrables de congés payés toutes les 4 semaines de travail effectif ou assimilé (congés payés n-1, accident du travail, congés maternité...))

\* nombre de semaines d'accueil : \_\_\_\_ semaines d'accueil

\* nombre de périodes d'acquisition des congés : \_\_\_\_ semaines d'accueil / 4 = \_\_\_\_ périodes

\_\_\_\_ périodes x 2,5 jours = \_\_\_\_ jours de CP acquis par l'assistant maternel.

**Valeur des congés acquis (cf fiche 7) :**

1. Selon méthode des 10% = ... €

2. Selon méthode du maintien de salaire = ... €

Montant à verser : ... €

Mensualisation :	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis
<b>2ème période</b> <b>Rémunération des</b> <b>congés acquis durant la</b> <b>1ère période</b>	Juin				
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				

Les CP seront déclarés sur Pajemploi Urssaf

lorsqu'ils seront rémunérés : → en jours de CP ; → avec ajout aux heures normales (montant / taux horaire) → avec ajout au salaire versé.	Janvier				
	Février				
	Mars				
	Avril				
	Mai				
	TOTAL		€		€

Au 31 mai, **calcul des congés acquis\*** :

\* nombre de semaines d'accueil : \_\_\_ semaines d'accueil + semaines de CP acquis de l'année précédente et  
posées ( \_\_\_ j / 6 j = \_\_\_ semaines) = \_\_\_ semaines

\* nombre de périodes d'acquisition des congés : \_\_\_ sem/4 = \_\_\_ périodes

\_\_\_ périodes x 2,5 jours = \_\_\_ jours de CP acquis par l'assistant maternel.

**Valeur des congés acquis (cf fiche 7) :**

Montant à verser : ... €

1. Selon méthode des 10% = ... €

2. Selon méthode du maintien de salaire = ... €

Mensualisation :	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis
<b>3ème période</b> <b>Rémunération des congés acquis durant la 2ème période</b>  <u>Les CP seront déclarés sur Pajemploi Urssaf</u> lorsqu'ils seront rémunérés : → en jours de CP ; → avec ajout aux heures normales (montant / taux horaire) → avec ajout au salaire versé.	Juin				
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				
	Janvier				
	Février				
	Mars				
	Avril				
	Mai				
TOTAL		€		€	

Au 31 mai, **calcul des congés acquis\*** : nbre de jours : ...

**Valeur des congés acquis (cf fiche 7) :**

1. Selon méthode des 10% : ... €

2. Selon méthode du maintien de salaire = ... €

Montant à verser : ... €

**A la rupture, calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés (CP acquis depuis juin jusqu'à la rupture)**